



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SECTEUR SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Bécancour, que lors de la séance ordinaire du **mercredi 1^{er} octobre 2025 à 19 h**, qui se tiendra à l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

SECTEUR SAINT-GRÉGOIRE

Lot 2 943 610 du cadastre du Québec – 1675, avenue Le Neuf

La demande de dérogation mineure vise à autoriser, sur le lot 2 943 610 du cadastre du Québec, l'agrandissement du bâtiment principal pour avoir une marge de recul avant minimale de 14 mètres au lieu de 15 mètres et une marge de recul latérale au nord-ouest de 4,7 mètres au lieu de 5 mètres, le tout contrairement à ce que prescrit à la grille de spécifications pour la zone I04-405 de l'annexe 1 du règlement de zonage numéro 1787.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la séance du Conseil mentionnée au premier paragraphe.

Ville de Bécancour, le 11 septembre 2025.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville